

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
RÈGLEMENT R.R.1562.024

**Modifiant le Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord afin de modifier les limites des zones C6-646 et C19-647.
(Secteur à l'intersection des boulevards Lacordaire et Henri-Bourassa)**

AVIS est, par les présentes, donné aux personnes intéressées de l'arrondissement de Montréal-Nord :

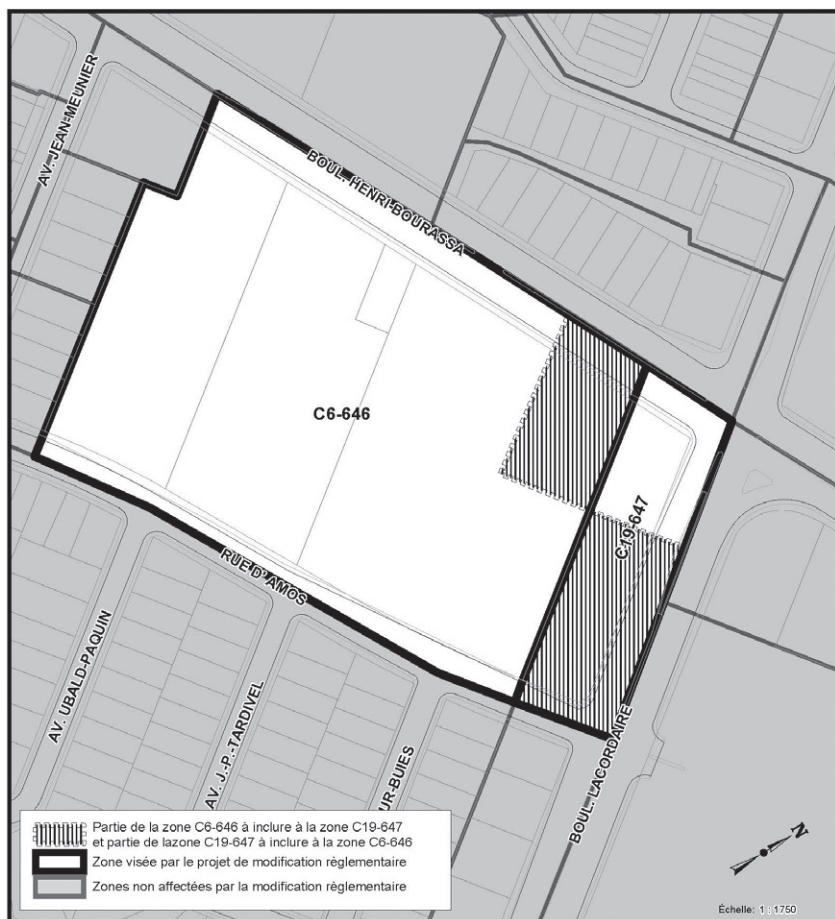
QUE le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 mars 2015, le premier projet de règlement R.R.1562.024 ;

QUE, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., A19-1), une assemblée publique de consultation se tiendra le **LUNDI, 13 AVRIL 2015, À 18 H, À LA SALLE DU CONSEIL, 11155, AVENUE HÉBERT, MONTRÉAL-NORD.**

QU'au cours de cette assemblée, le conseil expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption. Le conseil entendra également les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet de règlement vise à modifier les limites des zones C6-646 et C19-647.

Ce projet de règlement contient deux (2) dispositions susceptibles d'approbation référendaire et vise plus particulièrement les zones décrites ci-dessous :



QUE ce projet de règlement ainsi que l'illustration par croquis des zones concernées peuvent être consultés au bureau de la secrétaire d'arrondissement ou au comptoir de la Direction de l'aménagement urbain et services aux entreprises, au 4243, rue de Charlevoix, pendant les heures d'affaires, du lundi au jeudi, de 8 h à 12 h et 13 h à 16 h 30 et le vendredi, de 8 h à 13 h.

DONNÉ À MONTRÉAL,
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 17 mars 2015

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement